Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 09/01/2024
ID : 014-241400415-20231219-D181_151223-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 7 décembre 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 25
Nombre de votants : 32

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, François HORENT, Chhun-Na LENGLART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Stéphanie FRESNAIS, Emmanuel LAUSSINOTTE, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT, Michel THOMASSON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à David MULLER, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Claude BENOIST, pouvoir à Jacques MARIE, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Yves LEMONNIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE, pouvoir à Ihsane ROUX

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D181_151223

ECO-DOMAINE DE BOUQUETOT A SAINT-PIERRE-AZIF - OCCUPATION DU BUREAU 1 A REZ-DE-CHAUSSE DE L'ECURIE - PASSATION D'UN AVENANT AU BAIL COMMERCIAL
Autorisation

Il est rappelé que, lors de sa séance du 1er juillet 2017, le Conseil Communautaire a autorisé la passation d'un bail commercial dérogatoire concernant la mise à disposition d'un bureau (dénommé « Bureau 1 ») situé au rez-de-chaussée du bâtiment « Ecurie » et d'un quantième des parties communes du bâtiment « Habitation » de l'Eco-Domaine de Bouquetot au profit de la société AKAL FOOD.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 09/01/2024
ID : 014-241400415-20231219-D181_151223-DE

Par courrier du 19 juillet 2022, cette dernière informe Cœur Côte Fleurie qu'elle cède son fonds de commerce exploité à Saint-Pierre-Azif – Chemin des Broches – Ferme de Bouquetot, à la société HIGH YIELD ECO-SYSTEM, société coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée. Ce nouvel agrément a été tacitement accepté par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

Ainsi, le bail commercial concernant l'occupation du bureau n°1, situé au rez-de-chaussée du bâtiment « Ecurie », doit être modifié par avenant en remplaçant le nom du Locataire ou Preneur AKAL FOOD par HIGH YIELD ECO-SYSTEM. Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Après avis favorable du bureau des Maires du 1er décembre 2023, il est demandé au Conseil de bien vouloir :
- autoriser la passation de cet avenant au bail commercial.
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant au bail, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE la passation de cet avenant au bail commercial,

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant au bail, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Président :
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : IHSANE ROUX
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : I.Roux - Secrétaire de séance

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 20/12/2023
Qualité : Président

Philippe AUGIER
Président

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org